

SC CONSEILS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 090 Euros
Siège social : 8 rue Capitaine Jude – 56000 VANNES
877 280 040 RCS VANNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le 18 juin,

A 19 h 00

Les associés se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué, par lettre simple, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean Michel SAVARY préside la séance en qualité de Président

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que tous les associés sont présents.

En conséquence, le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ La copie des lettres de convocation adressée aux associés ;
- ✓ Les statuts de la Société ;
- ✓ Le rapport de gestion du Président ;
- ✓ le texte des projets de résolutions.

Puis il déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première Résolution - Nomination de la Directrice Générale

L'Assemblée Générale décide de nommer **Madame Aurélie CHENEVIER** aux fonctions de directrice générale, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution - Pouvoirs en vue des formalités

Les mandats de VISTA AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Gilles DELAMOTTE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration depuis la clôture de l'exercice 31 12 2020, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution - Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Jean Michel SAVARY
Président de séance